



45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret



Cabinet Ancette & Associés
24, rue Edouard Aynard
69100 Villeurbanne

Nextedia

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nextedia

Société anonyme
RCS : Nanterre 429 699 770

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Nextedia,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Nextedia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2024-05 exposées à la note « 4.1.4. Changements de méthode » de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons

procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Ecart d'acquisition

La note 6.11.1 « Ecart d'acquisition » présente les paramètres appliqués aux tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 29 740 081 euros, ainsi que les conclusions obtenues. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des paramètres retenues, pour déterminer les flux futurs de trésorerie actualisés attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les résultats réels de l'exercice 2025 et les prévisions futures établies, et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.


En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 16 avril 2026

DocuSigned by:

A359D08D65F44D3...

Francisco Sanchez

Associé

Cabinet Ancette & Associés

Villeurbanne, le 16 avril 2026

DocuSigned by:

C5EE39696F72433...

Pierre-Jérôme Ancette

Associé



États Financiers Consolidés annuels

31 décembre 2025

NEXTEDIA S.A.
11-13 cours Valmy
92800 Puteaux

Table des matières

1	Présentation du groupe	3
2	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de NEXTEDIA	4
2.1	Compte de Résultat consolidé au 31 décembre 2025	4
2.2	Bilan consolidé au 31 décembre 2025	5
2.3	Tableau des Flux de Trésorerie consolidé au 31 décembre 2025	6
2.4	État des variations des capitaux propres consolidés	7
3	Analyse globale des résultats et faits marquants de l'exercice	8
4	Principes de préparation et principales règles et méthodes comptables	9
4.1	Principes de préparation	9
4.2	Principales règles et méthodes comptables du Groupe	11
5	Périmètre de consolidation	13
5.1	Éléments notables sur le périmètre de consolidation	13
5.2	Entités appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2025	13
6	Notes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025	14
6.1	Chiffre d'affaires	14
6.2	Achats et charges externes	14
6.3	Charges de personnel	14
6.4	Autres charges d'exploitation	15
6.5	Impôts et taxes	15
6.6	Dotations aux amortissements et provisions	15
6.7	Résultat financier	16
6.8	Résultat exceptionnel	16
6.9	Impôts sur les résultats	16
6.10	Résultat par action	17
6.11	Immobilisations incorporelles	18
6.12	Immobilisations corporelles	18
6.13	Immobilisations financières	19
6.14	Clients et comptes rattachés	19
6.15	Autres créances et comptes de régularisation	19
6.16	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	20
6.17	Provisions pour risques et charges	20
6.18	Emprunts et dettes financières	20
6.19	Fournisseurs et comptes rattachés	21
6.20	Autres dettes et comptes de régularisation	21
6.21	Engagements hors bilan	21
6.22	Autres informations	22
7	Événements post clôture	23
8	Perspectives	23

1 Présentation du groupe

NEXTEDIA est un groupe de services numériques coté sur Euronext Growth Paris, structuré autour de deux divisions complémentaires : ALMAVIA CX, dédiée aux activités de Digital & Customer Expérience et ANETYS, dédiée aux activités de Cybersécurité & Digital Workspace. En 2025, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 60,2 M€, dont 47,3 % dans les activités Digital & Customer Expérience et 52,7 % dans les activités Cybersécurité & Digital Workspace.

La division Digital & Customer Expérience regroupe principalement des activités de conseil, de CRM, de contact center, de digital factory, ainsi que de digital marketing. La division Cybersécurité & Digital Workspace regroupe des expertises en cybersécurité, cloud et network, gestion des identités et des accès, ainsi qu'en Digital Workspace.

Le Groupe intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du conseil et de l'intégration à la mise en œuvre et au pilotage de services récurrents. Son modèle d'activité repose sur une combinaison de négoce, de délégation d'expertises, de projets et de services récurrents de type run. À l'échelle du Groupe, la répartition du chiffre d'affaires par business s'établit en 2025 à 39 % en négoce, 28 % en délégation d'expertises, 20 % en projets et 13 % en run.

Le dispositif opérationnel de NEXTEDIA s'appuie sur une présence en Île-de-France, à Lille, Strasbourg, Lyon et Nantes, ainsi qu'en Suisse. Le Groupe accompagne des grands comptes, ETI et PME dans plusieurs secteurs, notamment le public, les services, l'industrie, la finance et la distribution.

Au sein de la division Digital & Customer Expérience, le chiffre d'affaires est principalement réparti entre la relation client, le digital et le conseil. Au sein de la division Cybersécurité & Digital Workspace, l'activité est majoritairement orientée vers le Digital Workspace et le cloud hybride, complétée par la cybersécurité et la gestion des identités et des accès. Ces éléments illustrent la complémentarité des offres du Groupe et la diversité de ses sources de revenus.

NEXTEDIA

États Financiers Consolidés annuels au 31 décembre 2025

2 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de NEXTEDIA

2.1 Compte de Résultat consolidé au 31 décembre 2025

En euros	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	6.1	60 228 835	64 616 593
Autres produits d'exploitation		40 805	700 311
Produits d'exploitation		60 269 640	65 316 904
Achats et charges externes	6.2	(27 771 554)	(28 848 220)
Charges de personnel	6.3	(23 592 615)	(25 955 360)
Autres charges d'exploitation	6.4	(6 157 457)	(6 533 509)
Impôts et taxes	6.5	(518 727)	(596 553)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	6.6	(220 945)	(303 134)
Charges d'exploitation		(58 261 298)	(62 236 776)
Résultat d'exploitation, avant dépréciation des écarts d'acquisition		2 008 342	3 080 128
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		0	-
Résultat d'exploitation, après dépréciation des écarts d'acquisition		2 008 342	3 080 128
Résultat financier	6.7	(187 904)	(167 436)
Résultat exceptionnel	6.8	5 459	(373 887)
Impôts sur les résultats	6.9	(571 978)	(639 372)
Résultat net des sociétés intégrées		1 253 919	1 899 433
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 253 919	1 899 433
Intérêts minoritaires		264 553	380 754
Résultat net - part du groupe		989 366	1 518 679
Résultat par action	6.10	0,03	0,04
Résultat dilué par action		0,03	0,04

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	60 269 640	65 316 904
Reprise sur amortissements des immobilisations	(9 662)	(4 349)
Reprise sur provisions	-	(228 896)
Achats et charges externes	(27 771 554)	(28 848 220)
Charges de personnel	(23 592 615)	(25 955 360)
Autres charges d'exploitation	(6 157 457)	(6 382 272)
Impôts et taxes	(518 727)	(596 553)
EBITDA	2 219 625	3 301 254

NEXTEDIA

États Financiers Consolidés annuels au 31 décembre 2025

2.2 Bilan consolidé au 31 décembre 2025

En euros	Notes	31/12/2025		31/12/2024	
		Brut	Dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	6.11	35 476 115	(5 114 666)	30 361 449	30 275 805
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	6.11.1	30 034 965	(294 884)	29 740 081	29 654 437
Immobilisations corporelles	6.12	1 539 009	(1 083 010)	455 999	536 158
Immobilisations financières	6.13	804 040	(87 840)	716 200	656 205
Titres mis en équivalence		-	-	-	-
Actif immobilisé		37 819 164	(6 285 516)	31 533 648	31 468 168
Clients et comptes rattachés	6.14	15 342 876	(170 659)	15 172 217	17 020 778
Autres créances	6.15	1 382 637	-	1 382 637	1 607 083
Compte de régularisation	6.15	1 125 436	-	1 125 436	1 325 363
Impôts différés - actif	6.15.1	72 932	-	72 932	76 104
Disponibilités	6.16	7 840 488	-	7 840 488	9 701 962
Actif circulant		25 764 369	(170 659)	25 593 710	29 731 290
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Total Actif		63 583 533	(6 456 175)	57 127 358	61 199 458
Capital social				3 900 772	3 900 772
Primes d'émission				16 255 118	16 255 118
Réserves consolidées				10 533 287	9 032 552
Réserves de conversion				2 495	621
Résultat part du groupe				989 366	1 518 679
Capitaux propres (part du groupe)				31 681 038	30 707 742
Intérêts minoritaires				853 815	619 502
Provisions pour risques et charges	6.17			43 111	43 111
Impôts différés - passif	6.15.1			5 761	3 548
Emprunts et dettes financières	6.18			4 692 222	6 669 356
Fournisseurs et comptes rattachés	6.19			10 497 516	12 386 181
Autres dettes et comptes de régularisation - passif	6.20			9 353 895	10 770 018
Dettes				24 543 633	29 825 555
Passifs liés aux activités abandonnées				-	-
Total Passif				57 127 358	61 199 458

Le bilan consolidé au 31 décembre 2025 fait apparaître une contraction de l'actif circulant, principalement sous l'effet de la baisse des créances clients et des disponibilités, ainsi qu'une diminution marquée du passif d'exploitation, notamment sur les fournisseurs et les dettes fiscales et sociales.

Les capitaux propres part du groupe progressent à 31,7 M€ sous l'effet du résultat de l'exercice, tandis que l'endettement financier brut poursuit sa décroissance.

2.3 Tableau des Flux de Trésorerie consolidé au 31 décembre 2025

En euros	31/12/2025	31/12/2024
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 253 919	1 899 433
Résultat des titres mis en équivalence		
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :		
- Dotation aux amortissements et provisions	193 678	(330 542)
- Plus ou moins values de cession	-	-
- Impôts différés	47 607	560 459
- Autres variations y compris écart de change	2 293	34 640
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation :		
- Variations des dettes et créances d'exploitation	(1 052 480)	440 172
<i>dont Variations des créances</i>	2 252 308	(508 215)
<i>dont Variations des dettes</i>	(3 304 788)	948 387
- Incidence des variations d'actifs et de passifs liées aux activités abandonnées	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	445 017	2 604 162
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	(92 894)	(70 272)
- Acquisitions d'immobilisations financières	(236 464)	(49 627)
- Cessions d'immobilisations corporelles	-	-
- Cessions d'immobilisations financières	-	-
- Diminutions d'immobilisations financières		
- Entrée de périmètre sur la trésorerie	1	-
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(329 357)	(119 899)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
- Augmentation de capital	-	-
- Dividendes versés	-	-
- Augmentation des emprunts	-	-
- Remboursement des emprunts	(1 935 777)	(1 926 356)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(1 935 777)	(1 926 356)
Incidence des différences de change sur la trésorerie	-	-
VARIATION DE TRESORERIE	(1 820 117)	557 907
Trésorerie à l'ouverture	9 660 604	9 102 697
Trésorerie à la clôture	7 840 487	9 660 604
Disponibilités		
Disponibilités	5 872 069	7 553 648
Valeurs Mobilières de Placement	1 968 419	2 148 314
Concours bancaires courants	-	(41 357)
Total	7 840 488	9 660 605

Les flux de trésorerie générés par l'exploitation s'élevaient à 445 K€ en 2025, contre 2.604 K€ en 2024. Cette baisse résulte principalement de l'évolution défavorable du besoin en fonds de roulement opérationnel sur l'exercice. En effet, la variation nette des dettes et créances d'exploitation ressort à -1.052 K€ en 2025, contre +440 K€ en 2024, sous l'effet combiné d'une variation des créances de +2.252 K€ et d'une variation des dettes de -3.305 K€. Autrement dit, l'amélioration de l'encours clients n'a pas compensé la contraction plus marquée du passif d'exploitation, en particulier sur les dettes fournisseurs et les dettes fiscales et sociales. Dans ce contexte, le résultat net consolidé de 1.254 K€ ne se convertit que partiellement en trésorerie opérationnelle sur l'exercice.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à -281 K€ en 2025, contre -120 K€ en 2024. Ils correspondent principalement à des acquisitions d'immobilisations corporelles pour 93 K€ et d'immobilisations financières pour 188 K€ (acquisition de 16% des actions de MAVERICX).

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement ressortent à -1.936 K€ et correspondent aux remboursements du capital des emprunts souscrits par les sociétés du groupe.

La variation de trésorerie de l'exercice ressort ainsi à -1.772 K€.

2.4 État des variations des capitaux propres consolidés

En euros	Capital social	Primes d'émission	Résultat de l'exercice	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31/12/2023	3 900 772	16 255 118	482 490	8 542 289	(1 198)	29 179 471	235 929	29 415 400
Augmentation de capital	0	0		0		-		-
Ecart de conversion		0	0	252	1 819	2 071	1 678	3 749
Changement d'intérêts						-		-
Variation de périmètre						-	-	-
Autres variations		0		7 521		7 521	1 141	8 662
Affectation du résultat			(482 490)	482 490		-		-
Résultat de l'exercice			1 518 679			1 518 679	380 754	1 899 433
Situation au 31/12/2024	3 900 772	16 255 118	1 518 679	9 032 552	621	30 707 742	619 502	31 327 244
Augmentation de capital	0	0		0		-		-
Ecart de conversion		0	0		1 874	1 874	418	2 292
Changement d'intérêts						-		-
Variation de périmètre				(17 944)		(17 944)	(30 658)	(48 602)
Autres variations		0				-		-
Affectation du résultat			(1 518 679)	1 518 679		-		-
Résultat de l'exercice			989 366			989 366	264 553	1 253 919
Situation au 31/12/2025	3 900 772	16 255 118	989 366	10 533 287	2 495	31 681 038	853 815	32 534 853

Les capitaux propres part du groupe s'établissent à 31.681 K€ au 31 décembre 2025, contre 30.708 K€ au 31 décembre 2024, soit une progression de 973 K€ sur l'exercice. Cette évolution résulte principalement de la prise en compte du résultat part du groupe de l'exercice, à hauteur de 989 K€, ainsi que de l'affectation du résultat antérieur aux réserves consolidées.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 854 K€ au 31 décembre 2025, contre 620 K€ au 31 décembre 2024. Leur variation sur l'exercice résulte principalement de la quote-part de résultat revenant aux intérêts minoritaires, qui s'établit à 265 K€ en 2025, ainsi que d'un effet de variation de périmètre de -31 K€.

La variation de périmètre de -49 K€ constatée sur 2025 dans l'état des capitaux propres est à mettre en cohérence avec l'opération de modification du niveau de participation dans MAVERICX intervenue sur l'exercice. La participation de NEXTEDIA est ainsi passée de 52% à 68% en 2025.

3 Analyse globale des résultats et faits marquants de l'exercice

En 2025, NEXTEDIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 60,2 M€, contre 64,6 M€ en 2024, soit une baisse de 6,8 %. Cette évolution reflète la poursuite d'un environnement commercial encore sélectif ainsi que les effets du recentrage engagé fin 2024 sur les activités les moins contributives. Dans ce contexte, la décroissance du chiffre d'affaires consolidé traduit une année de transition, marquée à la fois par une contraction de certaines lignes d'activité et par une évolution du mix en faveur des activités Technologie.

Le chiffre d'affaires Services s'établit à 36,8 M€ en 2025, contre 41,1 M€ en 2024, soit une baisse de 10,4 %. Il représente désormais 61,2 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 63,7 % un an plus tôt. Le chiffre d'affaires Technologie ressort à 23,3 M€, contre 23,5 M€ en 2024, soit une baisse limitée à 0,8 %, et sa part dans le chiffre d'affaires total progresse à 38,8 %, contre 36,3 % en 2024. Cette évolution du mix d'activité constitue l'un des faits marquants de l'exercice.

Le pôle Expérience Client enregistre un chiffre d'affaires de 28,5 M€, en recul de 10,5 % par rapport à 2024. Le pôle Cybersécurité & Digital Workspace réalise pour sa part un chiffre d'affaires de 31,7 M€, en baisse plus limitée de 3,3 %. Cette moindre contraction relative du pôle Technologie contribue à la résilience d'ensemble du groupe et à la progression de son poids relatif dans le mix d'activité.

La rentabilité opérationnelle est en retrait sur l'exercice. L'EBITDA s'établit à 2.220 K€, contre 3.301 K€ en 2024, soit une baisse de 32,7 %. La marge d'EBITDA ressort ainsi à 3,7 % du chiffre d'affaires, contre 5,1 % en 2024. Le résultat d'exploitation s'établit à 2.008 K€, contre 3.082 K€ en 2024, soit une baisse de 34,8 %, pour une marge opérationnelle de 3,3 % contre 4,8 % un an plus tôt.

La contraction de la marge opérationnelle s'explique par une absorption moins favorable des charges fixes et semi-fixes dans un contexte de baisse d'activité. Les achats et charges externes représentent 46,1 % du chiffre d'affaires en 2025, contre 44,6 % en 2024, tandis que les autres charges d'exploitation demeurent globalement stables en proportion du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel s'élèvent à 23,6 M€, contre 26,0 M€ en 2024, soit une baisse de 9,1 % plus rapide que celle du chiffre d'affaires. Cette évolution traduit les ajustements de structure engagés au cours de l'exercice. Elle doit toutefois être rapprochée de la baisse plus marquée des effectifs de clôture, qui passent de 272 à 231 salariés, soit -15,1 %. Cet écart entre variation d'effectifs et variation de charges de personnel traduit un effet de calendrier dans la matérialisation des mesures engagées et confirme que l'effet année pleine de certains ajustements n'est pas encore entièrement reflété dans le compte de résultat 2025.

Après prise en compte d'un résultat financier de -187 K€, d'un résultat exceptionnel de +5 K€ et d'une charge d'impôt de -572 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 1.254 K€, contre 1.899 K€ en 2024, soit une baisse de 34,0 %. La marge nette consolidée s'établit à 2,1 % du chiffre d'affaires, contre 2,9 % en 2024.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 31,7 M€, contre 30,7 M€ au 31 décembre 2024. La dette financière brute s'établit à 4,7 M€, contre 6,7 M€ un an plus tôt, traduisant la poursuite du désendettement du Groupe. Les disponibilités bilantielles ressortent à 5,9 M€ au 31 décembre 2025 contre 7,5 M€ à fin 2024. En retenant les seules disponibilités hors actions propres classées en VMP, la position nette de trésorerie reste positive à hauteur de 1,18 M€.

4 Principes de préparation et principales règles et méthodes comptables

4.1 Principes de préparation

4.1.1 Contexte de la publication

Les comptes consolidés annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de NEXTEDIA.

Ils ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes.

4.1.2 Déclaration de conformité du référentiel du Groupe

Les comptes consolidés du Groupe NEXTEDIA ont été établis en conformité avec les principes français relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et prévus par les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatifs aux comptes consolidés, tel que modifié par les règlements ultérieurs applicables, notamment le règlement ANC n° 2024-05.

Ils sont établis à partir des comptes sociaux des entités comprises dans le périmètre de consolidation. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière homogène à l'ensemble des entités consolidées.

4.1.3 Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de NEXTEDIA ainsi que ses filiales au 31 décembre 2025 sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique. Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année.

4.1.4 Changements de méthode

Le règlement ANC n° 2022-06 modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel et supprime la technique des transferts de charges. Conformément à l'article 271-2 du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés, les méthodes comptables générales prévues par le PCG s'appliquent pour l'établissement des comptes consolidés, sous réserve de l'application des méthodes propres à la consolidation, obligatoires ou optionnelles, prévues par ce règlement. L'application de ce changement de méthode comptable n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

Le règlement ANC N° 2024-05 du 3 octobre 2024 modifiant le règlement ANC N° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés est entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce règlement apporte des précisions et des nouvelles dispositions sur la présentation des écarts d'acquisition dans les états financiers et la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun. Ce changement de méthode comptable n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

4.1.5 Jugements et estimations de la direction du Groupe

La préparation des comptes consolidés nécessite, de la part de la Direction, l'exercice de jugements ainsi que l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants comptabilisés au titre des actifs, passifs, produits et charges, ainsi que sur les informations présentées en annexe.

Les estimations et hypothèses retenues sont établies sur la base de l'expérience passée, des données de marché disponibles et des autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances à la date d'arrêt des comptes. Elles sont revues de manière régulière. Les réalisations effectives peuvent néanmoins différer de ces estimations.

Les principaux domaines nécessitant le recours à des jugements, estimations ou hypothèses concernent notamment :

- l'évaluation des écarts d'acquisition et, plus généralement, des actifs incorporels, y compris la détermination des hypothèses retenues dans le cadre des tests de dépréciation ;
- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients et la détermination, le cas échéant, des dépréciations correspondantes ;
- l'évaluation de la probabilité de récupération des impôts différés actifs ;
- l'évaluation des engagements sociaux et des provisions pour risques et charges, lorsque leur comptabilisation est requise ;
- l'appréciation du traitement comptable de certains événements ou opérations lorsque celui-ci requiert l'exercice du jugement de la Direction.

Les incidences des changements d'estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée et, le cas échéant, dans les exercices ultérieurs concernés

4.1.6 Méthodes de consolidation

Entrent dans le périmètre de consolidation les sociétés placées sous le contrôle exclusif NEXTEDIA, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- Contrôle exclusif : le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50%, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Il existe aussi si le Groupe, détenant la moitié

ou moins des droits de vote d'une entreprise, dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.

- Contrôle conjoint : le contrôle conjoint se justifie par le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique. Il nécessite l'accord unanime des associés pour les décisions opérationnelles, stratégiques et financières. La méthode retenue est l'intégration proportionnelle.
- Influence notable : l'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur à 20% des droits de vote dans une entité. La méthode retenue est la mise en équivalence.

4.1.7 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

À la date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments d'hors-bilan et passifs éventuels identifiables des entités acquises sont évalués individuellement. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir au plus tard à la clôture de l'exercice ouvert postérieurement à celui ayant constaté l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif entre le coût d'acquisition des titres de l'entité (y compris les frais afférents nets d'impôts) et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique "Écarts d'acquisition" ; en cas d'écart négatif, celui-ci est enregistré en autres dettes et comptes de régularisation.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue selon la même méthode que celle utilisée au moment des acquisitions.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

4.1.8 Date de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés créées ou acquises entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création ou d'acquisition.

4.1.9 Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres et des écarts d'acquisition qui sont maintenus au taux de change historique. Les comptes de résultat en devises sont convertis au taux moyen annuel.

Les écarts de conversion résultant de ces différents taux sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserve de conversion ».

4.1.10 Élimination des opérations internes au Groupe

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés, de même que les résultats internes au groupe (dividendes, provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises consolidées, plus-values ou moins-values dégagées à l'occasion de cessions internes au groupe). L'élimination des résultats internes est répartie entre la part groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé les résultats.

Les pertes intra-groupes entre les entreprises intégrées ne sont éliminées que dans la mesure où elles ne nécessitent pas une dépréciation. Les résultats sur les opérations internes avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata du pourcentage d'intérêt du groupe dans ces entreprises.

4.2 Principales règles et méthodes comptables du Groupe

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de continuité d'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- et de permanence des méthodes.

4.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. Elles sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur brute.

4.2.2 Frais de recherche et développement – Brevet et licences

La partie du coût d'acquisition correspondant à des projets de recherche appliquée et de développement en cours, identifiables et évaluables de manière fiable, nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale, est immobilisée.

Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles du Groupe sont les suivantes :

Frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Logiciels et licences	1 à 5 ans

4.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée de vie utile de l'actif.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles du Groupe sont les suivantes :

Agencement et aménagement des constructions	3 à 9 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier	5 ans

4.2.4 Immobilisations financées en crédit-bail

Les immobilisations financées par crédit-bail sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur stipulée au contrat. Elles sont amorties selon les mêmes règles que si elles avaient été acquises en pleine propriété.

Ces immobilisations sont considérées comme achetées à crédit : la dette correspondante est ainsi inscrite au passif et fait l'objet d'une charge financière.

4.2.5 Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle.

4.2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas où leur valorisation à la date de clôture fait apparaître une moins-value globale par catégorie de titres, une provision pour dépréciation est comptabilisée à due concurrence.

4.2.7 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

4.2.8 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de NEXTEDIA qui représente une ligne d'activité ou une région géographique significative et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente ou de l'abandon. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou antérieurement dès que l'activité satisfait aux critères pour être classée comme telle.

4.2.9 Actifs et passifs non courants liés aux activités abandonnées ou cédées

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs) liés aux activités abandonnées ou cédées sont classés sur des lignes distinctes du bilan « Actifs liés aux activités abandonnées » et « Passifs liés aux activités abandonnées » et évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs amortissables ne sont plus amortis à compter de leur classement dans cette catégorie.

4.2.10 Résultat des activités abandonnées

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession ainsi que, le cas échéant, les résultats de cession et les pertes de valeur consécutives à l'évaluation des actifs en juste valeur nette de frais de cession, sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées ».

Lorsqu'une composante de l'activité est classée en « Activités abandonnées », les comptes de résultat comparatifs sont retraités comme si cette composante avait été classée en « Activités abandonnées » dès l'ouverture de chacune des périodes comparatives antérieures.

4.2.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

Le Groupe est engagé en tant que demandeur ou défendeur dans un certain nombre de litiges dont l'issue ne peut être estimée de façon précise. Pour autant, la direction estime, le cas échéant, que des provisions suffisantes ont été constituées pour faire face aux conséquences financières défavorables des litiges.

4.2.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que le montant peut être évalué de façon fiable. Les prestations de services sont reconnues au fur et à mesure de leur réalisation, selon la nature des contrats conclus avec les clients. Les prestations au forfait sont reconnues selon l'avancement lorsqu'une estimation fiable de cet avancement peut être réalisée. Les prestations en régie, d'assistance technique ou de services récurrents sont comptabilisées au fur et à mesure de leur exécution. Les opérations de négoce sont reconnues à la date de transfert du contrôle des biens aux clients, généralement lors de la livraison.

4.2.13 Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du Groupe.

4.2.14 Impôts exigibles et différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables consolidées des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où leur récupération est jugée probable au regard des perspectives de résultats imposables futurs. L'appréciation de cette probabilité repose sur les prévisions disponibles à la date d'arrêté des comptes.

4.2.15 Émission de « stock-options »

Les « stock-options » accordés aux salariés sous forme d'options donnant droit à la souscription d'actions ne font l'objet d'aucune comptabilisation au bilan lors de leur attribution mais uniquement lors de la levée de l'option.

En cas d'engagement de rachat donné par le Groupe sur les actions accordées, la différence entre la valeur comptable consolidée des titres et leur prix de rachat est comptabilisé en charge lors de leur rachat effectif. Cette charge fait néanmoins l'objet d'une provision dès que l'engagement de rachat est susceptible de générer une charge et que la levée de l'option est probable.

4.2.16 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties :

- sur la base du taux de change de clôture pour les opérations non couvertes ;
- sur la base de taux de couverture à terme pour les opérations couvertes.

Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en résultat financier.

5 Périmètre de consolidation

5.1 Éléments notables sur le périmètre de consolidation

Conformément au Protocole d'accord signé en date du 8 juillet 2021 entre NEXTEDIA et les Fondateurs de MAVERICX, NEXTEDIA a procédé en septembre 2025 à l'acquisition de 16 % complémentaires du capital de MAVERICX, portant ainsi sa participation de 52 % à 68 %. Cette opération n'a pas modifié la méthode de consolidation de l'entité, qui demeure intégrée globalement, mais elle affecte la répartition future des résultats et des capitaux propres entre part du groupe et intérêts minoritaires. Cette évolution est cohérente avec les mouvements constatés dans l'état des variations des capitaux propres consolidé

5.2 Entités appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2025

Sociétés du périmètre de consolidation	Méthode de consolidation	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
NEXTEDIA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ALMAVIA CX	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ANETYS SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
MANIKA SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
MAVERICX SWITZERLAND SA	Intégration globale	68%	68%	52%	52%
ORNIDEX SAS	Intégration globale	52%	52%	52%	52%
ORNIDEX Algérie	Intégration globale	52%	52%	52%	52%
VYGANCE SAS	Intégration globale	52%	52%	52%	52%

Identité et siège social des sociétés consolidées :

- **NEXTEDIA** — n° SIRET 429 699 770 00088 — 11 cours Valmy, 92800 Puteaux
- **ALMAVIA CX** — n° SIRET 450 510 060 00020 — 11 rue des Messageries, 75010 Paris
- **ANETYS SAS** — n° SIRET 438 443 418 00076 — 11 cours Valmy, 92800 Puteaux
- **MANIKA SAS** — n° SIRET 790 775 472 00067 — 11 cours Valmy, 92800 Puteaux
- **MAVERICX SWITZERLAND SA** — RCS Genève CHE-286.521.245 — Chemin Jean-Baptiste Vandelle 3A, 1290 Versoix, Suisse
- **ORNIDEX SAS** — n° SIRET 911 656 403 00019 — 9 rue des Colonnes, 75002 Paris
- **ORNIDEX Algérie** — Route de Sidi Yahia, commune d'Hydra, Alger, Algérie
- **VYGANCE SAS** — n° SIRET 910 601 061 00013 — 27 rue Édouard Nortier, 92200 Neuilly-sur-Seine

6 Notes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025

6.1 Chiffre d'affaires

En euros	France	Autres Pays	Elimination	TOTAL
Chiffre d'affaire externe	62 080 714	2 535 879		64 616 593
Chiffre d'affaire intercompagnie	6 421 459	130 236	(6 551 695)	-
Chiffre d'affaires au 31/12/2024	68 502 173	2 666 115	(6 551 695)	64 616 593
Chiffre d'affaire externe	57 332 455	2 896 380		60 228 835
Chiffre d'affaire intercompagnie	4 339 274	95 569	(4 434 843)	-
Chiffre d'affaires au 31/12/2025	61 671 729	2 991 949	(4 434 843)	60 228 835

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 60,2 M€ en 2025, contre 64,6 M€ en 2024, soit une baisse de 6,8 %. Cette évolution résulte principalement du recul de l'activité Services, partiellement compensé par la bonne tenue relative de l'activité Technologie. Les commentaires détaillés sur l'évolution du mix d'activité figurent à la section 3 du présent rapport.

La ventilation géographique du chiffre d'affaires fait apparaître une progression du poste 'Autres pays', qui s'établit à 3,0 M€ en 2025 contre 2,7 M€ en 2024, soit une hausse de 12,2 %, alors même que le chiffre d'affaires consolidé recule sur l'exercice. Cette évolution reflète principalement la contribution des activités de MAVERICX en Suisse.

6.2 Achats et charges externes

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Achats consommés	(27 771 554)	(28 848 220)
Achats et charges externes	(27 771 554)	(28 848 220)

Ce poste correspond aux coûts des ventes engagés par le Groupe pour produire son chiffre d'affaires, tant pour l'activité négoce que pour l'activité délégation de personnel.

Les achats de matériels, licences et solutions revendus par ANETYS et ALMAVIA CX dans le cadre de leur activité négoce se sont élevés à 18,1 M€ en 2025 contre 18,6 M€ en 2024. Cette baisse de 2,7% est à mettre en lien avec la quasi-stabilité du chiffre d'affaires Technologie (-0,8%) sur l'exercice.

Les achats de sous-traitance, à laquelle les sociétés du Groupe ont recours dans le cadre de l'exécution de leurs prestations de conseil en délégation de personnel chez leurs clients, se sont élevées à 8,3 M€ en 2025 contre 9,0 M€ en 2024. Elles suivent la tendance baissière du chiffre d'affaires des activités de services sur l'exercice (-10,4%).

6.3 Charges de personnel

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	(16 507 184)	(18 196 769)
Charges sociales	(7 004 426)	(7 758 591)
Participation	(81 005)	-
Charges de personnel	(23 592 615)	(25 955 360)

NEXTEDIA

États Financiers Consolidés annuels au 31 décembre 2025

Les charges de personnel s'établissent à 23,6 M€ en 2025, contre 26,0 M€ en 2024, soit une baisse de 9,1 %. Cette évolution reflète les mesures d'adaptation de la structure de coûts engagées par le groupe au cours de l'exercice. Le coût de ces mesures s'est élevé à 575 K€ en 2025.

Elle doit toutefois être rapprochée de la baisse des effectifs de clôture, qui passent de 272 à 231 salariés entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, soit -15,1 %, ce qui traduit un effet de temporalité dans la matérialisation en compte de résultat des mesures mises en œuvre.

6.4 Autres charges d'exploitation

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Locations, entretiens, assurances	(1 539 567)	(1 569 779)
Transports, déplacements, réceptions	(478 653)	(531 386)
Frais postaux et télécommunications	(72 408)	(108 497)
Autres charges	(4 066 829)	(4 323 847)
Autres charges d'exploitation	(6 157 457)	(6 533 509)

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 6,2 M€ en 2025, contre 6,5 M€ en 2024, soit une baisse de 5,8 %. Cette évolution reflète principalement l'ajustement des charges de structure du groupe sur l'exercice, notamment sur les postes de frais généraux, de déplacements, de télécommunications et de charges immobilières.

6.5 Impôts et taxes

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Impôts et taxes sur rémunérations	(288 466)	(374 222)
Autres impôts et taxes	(230 260)	(222 331)
Impôts et taxes	(518 727)	(596 553)

Les impôts et taxes s'établissent à 519 K€ en 2025, contre 597 K€ en 2024, soit une baisse de 13,0 %. Cette diminution provient principalement des impôts et taxes assis sur les rémunérations, en cohérence avec la baisse des charges de personnel observée sur l'exercice.

6.6 Dotations aux amortissements et provisions

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements	(174 045)	(199 615)
Dotations aux provisions	(46 900)	(103 519)
Dotations aux amortissements et provisions	(220 945)	(303 134)

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'inscrivent dans un niveau modéré sur l'exercice. Elles reculent de 303 K€ à 221 K€.

Les variations constatées concernent principalement l'amortissement des immobilisations existantes ainsi que, le cas échéant, la dépréciation des créances clients. La structure de ce poste n'appelle pas de commentaire particulier de nature à modifier l'analyse du résultat opérationnel courant.

6.7 Résultat financier

<i>En euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers	92 886	135 534
Charges financières	(280 790)	(302 970)
Résultat financier	(187 904)	(167 436)

Le résultat financier ressort à -188 K€ en 2025, contre -167 K€ en 2024. Il est principalement constitué du coût de portage de la dette financière du groupe, partiellement compensé par les produits de trésorerie. Les charges d'intérêts d'emprunts s'élèvent à 223 K€ sur l'exercice.

6.8 Résultat exceptionnel

<i>En euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels	8 114	406 315
Charges exceptionnelles	(2 655)	(780 202)
Résultat exceptionnel	5 459	(373 887)

Le résultat exceptionnel s'établit à +5 K€ en 2025, contre -374 K€ en 2024. Le Groupe applique, à compter du 1er janvier 2025, la définition du résultat exceptionnel issue du règlement ANC n° 2022-06, qui recentre ce poste sur les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Ce changement de méthode affecte la présentation de certains éléments du compte de résultat entre les exercices, sans incidence sur le résultat net consolidé. À titre informatif, les coûts liés aux départs de salariés comptabilisés en 2025 s'élèvent à 575 K€.

6.9 Impôts sur les résultats

6.9.1 Ventilation de la charge d'impôt au compte de résultat

<i>En euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés	(47 609)	(85 032)
Impôt exigible	(524 369)	(554 340)
Impôts sur les résultats	(571 978)	(639 372)

NEXTEDIA

États Financiers Consolidés annuels au 31 décembre 2025

6.9.2 Rapprochement entre la charge d'impôt au compte de résultat et la charge d'impôt théorique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 253 919	1 899 433
Résultat des activités abandonnées	-	-
Impôts	(571 978)	(639 372)
Résultat consolidé avant impôt	1 825 897	2 538 805
Taux courant d'impôt en France	25,00%	25,00%
Impôt théorique	(456 474)	(634 701)
Effets sur l'impôt théorique		
- non activation du déficit reportable	(117 706)	(131 184)
- utilisation du déficit non activé	-	170 526
- des différences permanentes	(38 074)	(46 817)
- du crédit d'impôt recherche et innovation	-	-
- des autres différences	40 277	2 805
Impôt au taux courant	(115 504)	(4 670)
Charge d'impôt du groupe	(571 978)	(639 371)
Taux effectif d'impôt	31%	25%

La baisse de la charge d'impôt du groupe est cohérente avec le recul du résultat avant impôt de l'exercice.

La charge d'impôt sur les résultats s'élève à 572 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, contre 639 K€ au titre de l'exercice précédent. Elle se compose d'un impôt exigible de 525 K€ et d'un produit d'impôts différés de 48 K€.

Le taux effectif d'impôt ressort à 31 % en 2025, contre 25 % en 2024. L'écart entre la charge théorique d'impôt calculée sur la base du taux d'impôt applicable et la charge d'impôt effectivement comptabilisée résulte principalement de la non-activation de certains déficits reportables, de l'effet de différences permanentes, ainsi que d'autres éléments fiscaux venant partiellement compenser ces impacts. Dans ce contexte, la hausse du taux effectif constatée sur l'exercice traduit moins une évolution du taux nominal d'imposition qu'une modification de la structure des résultats taxables et des éléments non reconnus ou non déductibles au regard des règles applicables.

6.10 Résultat par action

<i>En euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Résultat Net - Part du groupe	989 366	1 518 679
Nombre moyen d'actions en circulation	39 007 717	39 007 717
Résultat de base par action	0,03	0,04
Nombre moyen d'actions gratuites en période d'acquisition	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation et dilutives	39 007 717	39 007 717
Résultat de base dilué par action	0,03	0,04

NEXTEDIA

États Financiers Consolidés annuels au 31 décembre 2025

Le résultat net part du groupe ressort à 989 K€ en 2025, contre 1.519 K€ en 2024. Sur la base d'un nombre moyen pondéré de 39.007.717 actions en circulation, le résultat de base par action s'établit à 0,03 € en 2025, contre 0,04 € en 2024. En l'absence d'instruments dilutifs effectivement retenus sur l'exercice, le résultat dilué par action est identique au résultat de base.

6.11 Immobilisations incorporelles

En euros	31/12/2024	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Entrée de périmètre	Autres variations	31/12/2025
Valeurs brutes	35 401 862	-	116 475	-	(42 222)	35 476 115
Écarts d'acquisition	29 949 321	-	127 866	-	(42 222)	30 034 965
Fonds commercial	3 047 552	-	-	-	-	3 047 552
Frais de recherches et développement	2 322 847	-	-	-	-	2 322 847
Autres immobilisations incorporelles	82 142	-	(11 391)	-	-	70 751
Amortissements	(5 126 057)	-	11 391	-	-	(5 114 666)
Écarts d'acquisition	(294 884)	-	-	-	-	(294 884)
Fonds commercial	(2 411 467)	-	-	-	-	(2 411 467)
Frais de recherches et développement	(2 322 847)	-	-	-	-	(2 322 847)
Autres immobilisations incorporelles	(96 859)	-	11 391	-	-	(85 468)
Valeurs nettes	30 275 805	-	127 866	-	(42 222)	30 361 449

6.11.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés conformément aux dispositions applicables du règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés. Lorsque leur durée d'utilisation est non limitée, ils ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations éventuellement constatées ne sont pas reprises.

Au 31 décembre 2025, les principaux écarts d'acquisition du Groupe concernent ALMAVIA CX pour 14.768 K€, ANETYS pour 13.106 K€, MANIKA pour 428 K€, VYGANCE pour 18 K€ et MAVERICX pour 380 K€. La valeur nette comptable totale des écarts d'acquisition s'établit à 29 740 K€ à la clôture.

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de la valeur d'utilité, déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou groupes d'actifs auxquels les écarts d'acquisition sont affectés. Les principales hypothèses retenues pour ces tests portent notamment sur les flux de trésorerie prévisionnels, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini. À ce titre, le Groupe a retenu, pour les tests réalisés au 31 décembre 2025, un taux sans risque de 3,5 %, un bêta de 0,99, une prime de risque de marché de 5,01 % et un taux de croissance à l'infini de 1 %.

Les tests réalisés au 31 décembre 2025 n'ont pas conduit à constater de perte de valeur. Les valeurs d'utilité retenues demeurent supérieures aux valeurs comptables correspondantes.

6.12 Immobilisations corporelles

En euros	31/12/2024	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Entrée de périmètre	Autres variations	31/12/2025
Valeurs brutes	1 446 115	92 894	-	-	-	1 539 009
Install Agenc divers	487 061	6 716	-	-	-	493 777
Matériel de bureau	353 703	33 718	-	-	-	387 421
Matériel informatique	411 314	35 246	-	-	-	446 560
Autres immobilisations corporelles	194 037	17 214	-	-	-	211 251
Amortissements	(909 957)	(173 052)	-	-	-	(1 083 010)
Install Agenc divers	(192 898)	(31 418)	-	-	-	(224 317)
Matériel de bureau	(282 542)	(44 497)	-	-	-	(327 039)
Matériel informatique	(325 187)	(67 420)	-	-	-	(392 608)
Autres immobilisations corporelles	(109 330)	(29 716)	-	-	-	(139 046)
Valeurs nettes	536 158	(80 159)	-	-	-	455 999

Les immobilisations corporelles nettes s'établissent à 456 K€ au 31 décembre 2025, contre 536 K€ au 31 décembre 2024. Les investissements corporels de l'exercice demeurent limités et traduisent une politique de capex prudente, principalement concentrée sur le renouvellement du matériel informatique et des équipements de bureau.

NEXTEDIA

États Financiers Consolidés annuels au 31 décembre 2025

6.13 Immobilisations financières

En euros	31/12/2024	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Entrée de périmètre	Autres variations	31/12/2025
Valeurs brutes	744 045	59 995	-	-	-	804 040
Autres immobilisations financières	744 045	59 995	-	-	-	804 040
Provisions	(87 840)	-	-	-	-	(87 840)
Provisions pour dépréciation	(87 840)	-	-	-	-	(87 840)
Valeurs nettes	656 205	59 995	-	-	-	716 200

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 716 K€ au 31 décembre 2025, contre 656 K€ au 31 décembre 2024, soit une progression de 60 K€.

Cette évolution résulte principalement des mouvements intervenus sur les dépôts et cautionnements ou autres actifs financiers de même nature. Aucun commentaire particulier n'appelle une remise en cause de la valeur nette comptable du poste à la clôture.

6.14 Clients et comptes rattachés

En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs brutes	15 342 876	-	-	15 342 876	17 148 154
Provisions pour dépréciation	(170 659)	-	-	(170 659)	(127 376)
Valeurs nettes	15 172 217	-	-	15 172 217	17 020 778

Le poste clients net s'établit à 15,2 M€ au 31 décembre 2025, contre 17,0 M€ au 31 décembre 2024, soit une baisse de 1,8 M€ (-10,9 %). Cette évolution est cohérente avec la contraction du chiffre d'affaires observée sur l'exercice.

Rapporté au chiffre d'affaires annuel, l'encours clients ressort en légère amélioration par rapport à la clôture précédente, ce qui traduit une maîtrise globalement satisfaisante des délais d'encaissement à la date de clôture.

Cette amélioration relative de l'encours clients n'a toutefois pas suffi à compenser, au niveau du besoin en fonds de roulement global, la baisse plus marquée des dettes d'exploitation constatée sur l'exercice.

Le niveau du poste doit également être lu en parallèle du tableau des flux de trésorerie, qui fait apparaître une variation des créances d'exploitation de +2,25 M€ sur l'exercice.

6.15 Autres créances et comptes de régularisation

En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	31/12/2025	31/12/2024
Autres créances	1 382 637	-	-	1 382 637	1 607 083
Charges constatées d'avance	1 125 436	-	-	1 125 436	1 325 363
Valeurs nettes	2 508 073	-	-	2 508 073	2 932 446

Les autres créances, comptes de régularisation et impôts différés actifs s'élèvent au total à 2,51 M€ au 31 décembre 2025, contre 2,9 M€ au 31 décembre 2024. Cette baisse participe à la contraction de l'actif circulant sur l'exercice. Elle ne constitue pas, à elle seule, un fait notable distinct, mais s'inscrit dans le mouvement général de normalisation du besoin en fonds de roulement du groupe.

6.15.1 Impôts différés comptabilisés au bilan

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés actifs	72 932	76 104
Impôts différés passifs	(5 761)	(3 548)
Impôts différés nets	67 171	72 556

Les impôts différés actifs sont intégralement liés à des différences temporaires.

6.16 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	1 968 419	2 148 314
Disponibilités	5 872 069	7 553 648
Disponibilités	7 840 488	9 701 962

Les disponibilités bilantielles s'élèvent à 7,84 M€ au 31 décembre 2025, contre 9,70 M€ au 31 décembre 2024. Elles se composent de disponibilités strictes pour 5,87 M€ et de valeurs mobilières de placement pour 1,97 M€.

Le poste VMP correspond aux actions d'autocontrôle détenues par NEXTEDIA. Le groupe détenait 3.900.772 actions au 31 décembre 2025, valorisées sur la base d'un cours moyen de 0,50 €.

Compte tenu de leur nature, ces valeurs mobilières de placement ne constituent pas de la trésorerie disponible au sens strict. Cette distinction doit être prise en compte dans l'analyse de la position de trésorerie nette du groupe.

6.17 Provisions pour risques et charges

En euros	31/12/2024	Dotations	Reprises	Entrée de périmètre	31/12/2025
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	43 111	-	-	-	43 111
Provisions pour risques et charges	43 111	-	-	-	43 111

Les litiges prud'homaux font l'objet de provisions lorsque la société estime, sur la base de l'analyse de la situation et avec l'appui de ses conseils juridiques, qu'une sortie de ressources est probable et que son montant peut être évalué de manière suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 43 K€ au 31 décembre 2025, niveau stable par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu de leur montant à la clôture, cette rubrique ne revêt pas de caractère significatif dans les comptes consolidés et n'appelle pas de commentaire complémentaire particulier.

6.18 Emprunts et dettes financières

En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	31/12/2025	31/12/2024
Dettes financières diverses	1 021 942	3 445 279	225 000	4 692 222	6 627 999
Concours bancaires courants	-	-	-	-	41 357
Emprunts et dettes financières	1 021 942	3 445 279	225 000	4 692 222	6 669 356

Les dettes financières brutes du groupe s'établissent à 4,69 M€ au 31 décembre 2025, contre 6,67 M€ au 31 décembre 2024, soit une baisse de 1,98 M€ sur l'exercice. Cette évolution, cohérente avec les flux de remboursement d'emprunts présentés dans le tableau de flux de trésorerie consolidés, traduit la poursuite du remboursement des financements en cours, sans recours à de nouveaux emprunts au cours de l'exercice.

Le détail des encours au 31 décembre 2025 est le suivant :

- Les PGE souscrits en 2020 pour un capital restant dû de 964 K€. Le montant souscrit était initialement de 6.447 K€. Ces encours seront soldés conformément aux échéanciers d'ici à septembre 2026 ;
- 2 prêts destinés à financer les travaux et le mobilier du nouveau siège de NEXTEDIA à Puteaux, pour un montant de 280 K€ (encours de 128 K€ au 31 décembre 2025), à échéance 2028 ;

NEXTEDIA

États Financiers Consolidés annuels au 31 décembre 2025

- Le prêt participatif de relance souscrit en mars 2023 pour un montant de 3,6 M€, amortissable sur 4 ans à compter de juin 2027.

6.19 Fournisseurs et comptes rattachés

En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs et comptes rattachés	10 480 154	-	-	10 480 154	12 381 789
Avances et acomptes reçus	17 362	-	-	17 362	4 392
Fournisseurs et comptes rattachés	10 497 516	-	-	10 497 516	12 386 181

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élevaient à 10,5 M€ au 31 décembre 2025, contre 12,4 M€ au 31 décembre 2024, soit une baisse de 1,9 M€ (-15,2 %). Cette évolution, plus marquée que celle des achats et charges externes sur l'exercice, reflète à la fois la diminution du volume d'achats liée au recul de l'activité et une moindre contribution du passif fournisseurs au financement du cycle d'exploitation à la clôture. Elle contribue ainsi à la baisse des flux de trésorerie générés par l'exploitation observée sur l'exercice.

6.20 Autres dettes et comptes de régularisation

En euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fiscales et sociales	5 949 375	-	-	5 949 375	7 424 533
Autres dettes	136 494	-	-	136 494	438 501
Comptes de régularisation	3 268 026	-	-	3 268 026	2 906 984
Autres dettes et comptes de régularisation	9 353 895	-	-	9 353 895	10 770 018

La baisse des autres dettes et comptes de régularisation sur l'exercice provient quasi exclusivement de la diminution des dettes fiscales et sociales, partiellement compensée par une hausse des comptes de régularisation passifs.

Les dettes fiscales et sociales s'établissent à 5,95 M€ au 31 décembre 2025 contre 7,43 M€ au 31 décembre 2024, soit une diminution de 1,48 M€ (-19,9 %).

Cette évolution s'explique principalement par la baisse des effectifs entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, ainsi que par le règlement, au cours du premier trimestre 2025, des indemnités et transactions liées aux départs de collaborateurs provisionnés à la clôture 2024.

Cette diminution du passif social et fiscal contribue directement à la baisse des flux de trésorerie générés par l'exploitation sur l'exercice et doit donc être lue en parallèle du tableau de flux de trésorerie consolidés.

6.21 Engagements hors bilan

6.21.1 Engagements de retraite

Les engagements de retraite actualisés au 31 décembre 2025 s'élevaient à 960 K€ au sein du groupe, contre 1.046 K€ à la clôture précédente, soit une baisse d'environ 86 K€. Conformément à la méthode retenue par le groupe, ces engagements ne font pas l'objet d'un provisionnement au bilan. Les méthodes actuarielles et hypothèses utilisées sont déterminées entité par entité en fonction des caractéristiques propres de chacune d'elles.

6.21.2 Cautions, avals et garanties

Les dépôts de garantie versés au titre des baux des locaux occupés par les sociétés du Groupe s'élevaient à 235.973 € au 31 décembre 2025, contre 229.685 € au 31 décembre 2024.

Ces engagements correspondent principalement aux garanties versées dans le cadre des contrats de location immobilière conclus par les entités du groupe. Lorsqu'ils sont comptabilisés à l'actif, ils sont présentés au bilan parmi les immobilisations financières ou les autres actifs concernés, selon leur nature.

NEXTEDIA

États Financiers Consolidés annuels au 31 décembre 2025

6.22 Autres informations

6.22.1 Rémunération des dirigeants

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération brutes allouées aux membres des organes de direction	2 334 532	2 571 793
Rémunération des dirigeants	2 334 532	2 571 793

Ce poste correspond aux rémunérations brutes allouées aux dirigeants mandataires sociaux, actionnaires ou non, des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

La baisse de 9,2 % reflète principalement une diminution de certaines composantes variables au titre de l'exercice 2025.

6.22.2 Effectifs

	31/12/2025	31/12/2024
Femmes	60	64
Hommes	171	208
Effectifs	231	272

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	221	261
Non cadres	10	11
Effectifs	231	272

Les effectifs de clôture du groupe s'établissent à 231 salariés au 31 décembre 2025, contre 272 au 31 décembre 2024, soit une diminution de 41 salariés (-15,1 %). Cette évolution est cohérente avec les ajustements de structure mis en œuvre sur l'exercice et doit être lue en parallèle de la baisse des charges de personnel constatée au compte de résultat.

6.22.3 Honoraires des commissaires aux comptes

En euros	Forvis Mazars		Ancette & Associés	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	59 244	65%	31 665	35%
Total	59 244	65%	31 665	35%

Les honoraires des co-commissaires aux comptes sont présentés conformément à la réglementation applicable, et ne correspondent qu'à des honoraires de certification légale des comptes de l'exercice. Ils s'élèvent à 90 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

6.22.4 Rachat des minoritaires

Des promesses d'achat et de vente progressives ont été signées avec les associés fondateurs des sociétés VYGANCE et MAVERICX. Ces promesses étaient exerçables à compter de fin 2024 pour MAVERICX et fin 2025 pour VYGANCE, et s'étalent sur une période de 3 ans.

Les prix de cession des actions rachetées seront assis sur la performance opérationnelle de ces entités.

7 Événements post clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice, le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans ORNIDEX, le closing de l'opération étant intervenu le 10 mars 2026. Cette transaction, connue à la date d'arrêté des comptes, constitue un événement postérieur à la clôture.

Dès lors que le transfert de contrôle est intervenu après le 31 décembre 2025, cette opération est sans incidence sur les comptes consolidés de l'exercice clos à cette date et n'a donné lieu à aucun ajustement des valeurs comptabilisées au 31 décembre 2025. Les effets de cette cession seront constatés dans les comptes de l'exercice 2026.

8 Perspectives

Dans un environnement de marché demeurant sélectif, le groupe aborde l'exercice 2026 avec prudence. Les priorités portent sur la poursuite du recentrage engagé, la consolidation des positions commerciales sur les activités les plus résilientes et l'amélioration progressive de la rentabilité opérationnelle. Dans ce contexte, le groupe entend poursuivre ses actions d'adaptation du modèle opérationnel, avec pour objectif un redressement progressif de la croissance et de la profitabilité.